



Non restitution de l'argent d'une vente immobiliere

Par **isabelle zt**, le **04/10/2016** à **22:09**

Dans le cadre de la succession de mon oncle, nous venons de signer la vente de la maison chez le notaire. Lorsque je lui ai demandé quand il fera le virement de l'argent que les acheteurs lui ont donné, il m'a répondu qu'il m'enverra ses comptes et qu'il me fera le virement dès que je les aurais approuver. Est ce légal? J'ai un peu l'impression qu'il garde l'argent de la maison en "otage" afin que je valide ses frais. de plus, la succession n'est pas vraiment fini car il reste encore un terrain à vendre. Est ce que je peux lui demander qu'il me vire immédiatement l'argent de la vente? Merci de vos conseils